

# Un courrier de la fin du consulat

collection privée, à Melle 79500.

Feuille de papier pliée en deux, d'un format légèrement inférieur au format A3 : 40 cm \* 28,5 cm. Adaptation au système métrique d'un format plus ancien ?

La feuille a d'abord été pliée en deux, afin d'écrire le contenu sur des pages A4 dans le sens portrait, puis repliée sur elle-même afin de constituer un courrier scellé.

Environ 6,5 cm + 14,5 cm + 7,5 cm sur 8,5 cm + 8,5 cm + 3 cm.

Le sceau de cire a été arraché avec un lambeau de papier.

Sur la première page, en se servant de la pliure verticale centrale, à peu près au tiers supérieur, on a découpé une sorte d'étoile à quatre branches.

## L'adresse

Fenêtre de 8,5 cm \* 14,5 cm. Au-dessus à gauche, en petit, au bic noir ou au crayon : - 1804 -

Tour en bas à droite, au crayon, écriture récente : 20,' (sans doute un prix libellé en euros)

**A son eminence Monseigneur**

**Monseigneur Caprara cardinal**

**pretre de la ste eglise romaine, du titre**

**de st hornuphe, archeveque de milan,**

**administrateur de l'eglise episcopale de Gezy<sup>1</sup>**

**legat a latere de n.t.st.p. le pape -**

**Aupres du 1<sup>er</sup> consul francais en son**

**hotel a paris**

Dans l'espace entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> ligne , tampon : P.22.P. « Creuse (22) port payé »<sup>2</sup>

**BOURGANEUF**

En travers sur le texte ; tampon de grosses lettres rouges : P.P.P.P. « port payé passe Paris »<sup>3</sup>

Sur un pan de côté : **Die 18 febr. 1804** (écriture identique à celle de la réponse du légat)

Sur un autre pan, deux tampons et deux grands signes manuscrits :

**Pse 26 an 12** : « 26 pluviôse an 12 »

**T.3.<sup>E</sup>** (marque du bureau de poste)

**6 d** « 6 décimes »<sup>4</sup> (= 60 centimes)

Sur un autre pan, en petit au crayon, écriture récente : **cote 94** **600**

<sup>1</sup> . Jesi, ville épiscopale de la province d'Ancône. Le cardinal Caprara y fut transféré en 1800 avec le titre d'archevêque.

<sup>2</sup> . A l'origine la Creuse avait reçu le numéro 22. Sur les départements et les marques postales « bureau d'origine avec port payé », voir les articles « liste des départements français », « marques postales françaises » et « marque postale linéaire » de l'encyclopédie wikipedia. Cf aussi <http://marcophilie.org/mqpddep.html>. Ces articles se réfèrent à un livre, Jean et Vincent POTHION *Catalogue des marques postales linéaires France 1792-1832*. Paris 1987

<sup>3</sup> . sur P.P.P.P. « port payé passe Paris » : <http://marcophilie.org/mqp-port-paye-passe-paris-3.html>

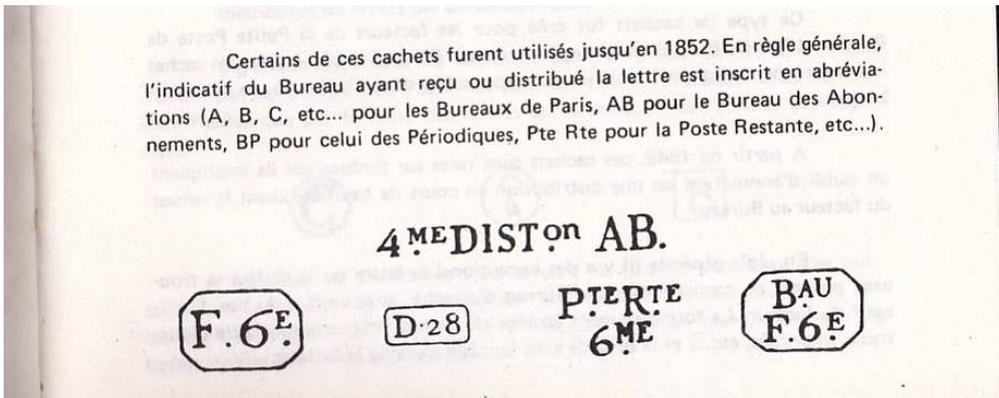
<sup>4</sup> . Tarif postal du 1<sup>er</sup> thermidor an X. De 401 à 500 km : 6 décimes.

<http://atrinquier.pagesperso-orange.fr/tarifs/bureau/t1802.html>

A la même époque les ouvriers qui réaménageaient les abords du palais des Tuileries étaient payés 1,25 F par jour.



cachet du 26 pluviôse an 12



cachets de bureaux de postes

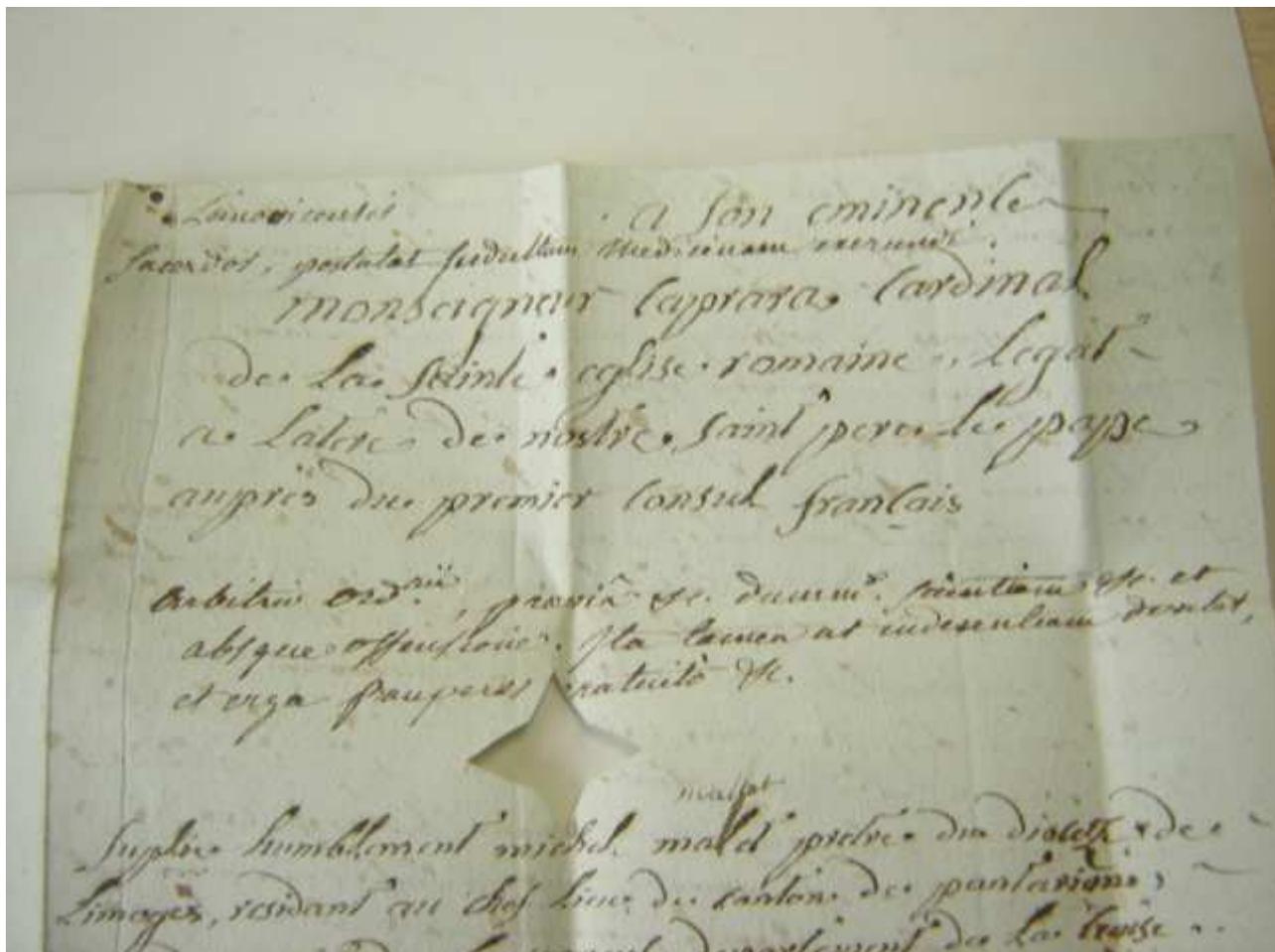
## Le texte (page 1)

« Lemovicensis sacerdos, postulat indultum medicinam exercendi. »<sup>5</sup>

a son eminence

Monseigneur Caprara<sup>6</sup> cardinal  
de la sainte eglise romaine, legat  
a latere de nostre saint pere le pape  
auprès du premier consul français

« arbitrio ord<sup>ri</sup>o, providentiâ etc decernim<sup>us</sup> scientiam etc et  
absque offensione. Ita tamen ut indecentiam devitet,  
et erga pauperes gratuito etc. »<sup>7</sup>



« Lemovicensis sacerdos postulat indultum medicinam exercendi »

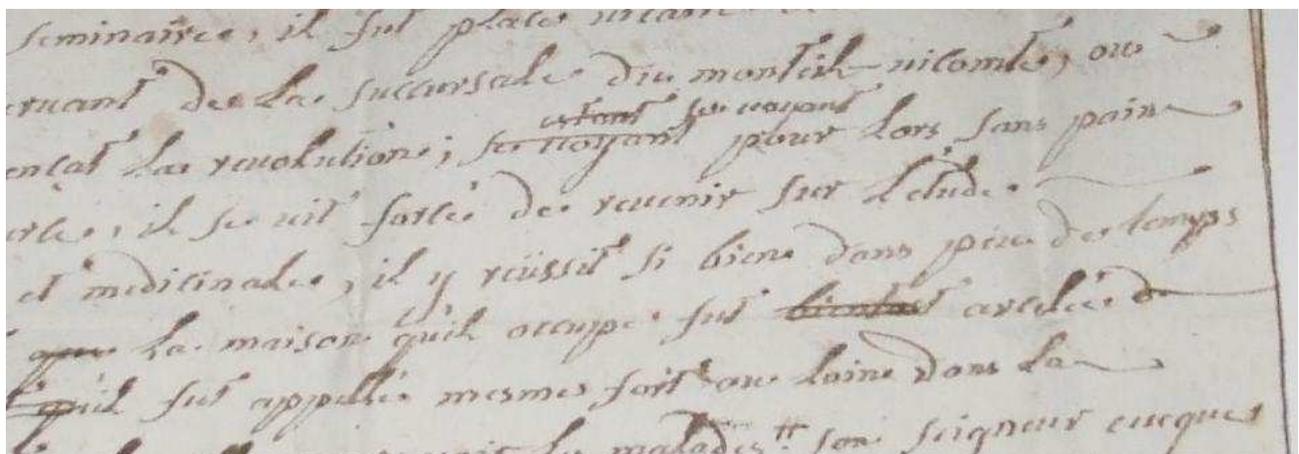
<sup>5</sup> . « Un prêtre limousin demande l'autorisation d'exercer la médecine. » (écriture du légat ou de son secrétaire ?)

<sup>6</sup> . Giovanni Battista Caprara Montecuccoli (1733-1810), cardinal-prêtre de Santo Onofrio (1792), légat a latere du pape Pie VII auprès du gouvernement français (1801), archevêque de Milan (1802), sacra Napoléon Bonaparte roi d'Italie à Milan le 6 prairial an XIII. Mort à Paris, inhumé au Panthéon. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Giovanni\\_Battista\\_Caprara](http://fr.wikipedia.org/wiki/Giovanni_Battista_Caprara)

<sup>7</sup> . « Par décision ordinaire, sous le contrôle etc., nous accordons la science etc. et sans offense. A condition cependant qu'il évite l'indécence, et gratuitement pour les pauvres etc. » (même écriture que ci-dessus.)

Supplie humblement michel malet pretre du dioceze de Limoges, residant au chef lieu du canton de pontarion, arrondissement de bourganeuf, departement de la Creuse. Disant qu'apres avoir etudie comme clerc en chirurgie a l'hopital general de clermont l'espace de six ans il se dit sentis appellé a un etat plus saint et plus relevés, il repris en consequence ses etudes et fut fait prêtre par mr Dargentré<sup>8</sup> ; sortant du seminaire, il fut placé vicaire dans le dioceze, ensuite desservant de la succursale<sup>9</sup> du monteil vicomte<sup>10</sup>, ou etant commençat la revolution ; ~~se croyant~~ <sup>estant se croyant</sup> pour lors sans pain et sans ressource, il se vit forcé de revenir sur l'etude chirurgicale et medicinale, il y reüssit si bien dans peu de temps que bientôt ~~que~~ la maison qu'il occupe fut ~~bientôt~~ arcelée de d'infirmes, ++ ~~et~~ qu'il fut appellé mesme fort au loin dans la campagne et a la ville pour voir les malades ++. son seigneur eveque le nommat il y a environ un mois desservant de la succursale de pigerole<sup>11</sup>, il s'y transportat dabort ; mais ayant trouvé un pays sans contredit le plus froid, le plus ingrat, le plus isolé, ~~sans bois~~

++ et sur tout des p vrais pauvres qu'il a toujours traité gratis



« commençat la revolution ; se croyant pour lors sans pain » .... « la maison qu'il occupe fut arcelée d'infirmes »

<sup>8</sup> . Louis Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges de 1759 à 1801, émigré à Munster après 1790, continua à diriger clandestinement son diocèse par courrier. En 1801, après avoir protesté contre le concordat, il ordonna à ses vicaires de se soumettre et d'obéir au nouvel évêque nommé par le pape. Mort en 1808 en exil. (article wikipedia)

<sup>9</sup> . Desservant de succursale et non curé de paroisse. Sur Michel Mallet au Monteil : « Michel Mallet. citée en 1791 lieu d'exercice : Le Monteil-au-Vicomte » (liste de prêtres, page inaccessible de [www.racines.org/gencreuse](http://www.racines.org/gencreuse) signalée par google). Cf aussi une liste des curés du Monteil (sans date) sur <http://www.racines.org>

<sup>10</sup> . Le Monteil-au-Vicomte, à 12 km au SE de Pontarion.

<sup>11</sup> . Probablement Gentioux-Pigerolles, station de ski sur le plateau de Millevaches.

de tout le dioceze, sans bois et sans logement, il en fit son rapport a son dit seigneur eveque, en luy protestant neanmoins de sa soumission a ses ordres. dans cette inervale, plusieurs curés et succursaux du voisinage, ainsi que quelques maires des communes organes des pauvres infirmes, ont intercedé auprès de monsieur Dubourg<sup>12</sup> pour qu'il daignat placer les suppliants dans le mesme canton et le nommer a la succursale de vidalhac<sup>13</sup> actuellement vaquante ; monseigneur l'evêque de Limoges saisissant avec empressement toutes les occasions qui se presentent pour obliger tous ceux qui ont l'honneur de s'adresser a luy a déclaré formellement qu'il se determineroit ~~peut-estre~~ a laisser m. mallet a vidallac<sup>14</sup> sous deux cond[itions]<sup>15</sup> ; la 1ere est que le dit malet se pourvoiroit d'une patente [ ; la ] 2<sup>e</sup> est qu'il obtiendrait de vostre eminence la permission d'exercer la profession de medecin ; le suppliant est pourvu d'une patente, consequemment il a recour a vostre autorité pour qu'il vous plaise lui accorder la seconde condition exigée par son dit seigneur eveque sous la promesse qu'il fait de ne plus aller voir ~~et~~ hors de sa commune les malades, de ~~ne rien~~ traiter charitablement les pauvres ~~et~~, de ne point se servir d'outils tranchants et de ne point faire ni estre present a des actions ~~ind~~ indignes de l'esprit et caractere sacerdotal : ainsi dieu nous aide et le saint evangile.

Mallet p<sub>re</sub>tre. (de la même écriture régulière que le texte)

En bas, en tout petit : le 7 fevrier 1804

---

<sup>12</sup> . Jean-Philippe-Marie Dubourg, évêque de Limoges de 1802 à 1822, nommé par le pape à la suite du concordat du 26 messidor an IX (15 juillet 1801). (liste des évêques de Limoges, wikipedia.)..

<sup>13</sup> . Probablement Vidailhat, village sis à 8 km au SE de Pontarion.

<sup>14</sup> . le verbe « *laisser* » (et non « *placer* ») suggère que Mgr Dubourg aurait nommé provisoirement Michel Mallet à la succursale de Vidailhat, et qu'il ne s'agirait plus que de lui accorder le droit d'exercer la médecine. Cependant, au moment où il écrit, le prêtre dit résider à Pontarion. Dix ans plus tard on retrouve Michel Mallet curé de Janailhat (12 km au NW de Pontarion : « *Michel Mallet, 63 ans, curé de ladite commune* » (mariage du 18 mars 1813) et « *Michel Mallet, prêtre de cette commune* » (mariage du 28 octobre 1813) :

[www.gendep23.org/zx2010/.../23099\\_Me\\_1813\\_1932\\_1400.pdf](http://www.gendep23.org/zx2010/.../23099_Me_1813_1932_1400.pdf)

<sup>15</sup> . Lacune causée par le découpage à quatre branches.

## Histoire de la lettre, reconstitution<sup>16</sup>

- La lettre est écrite par Michel Mallet le 7 février 1804, vraisemblablement à Pontarion.  
Selon un usage traditionnel pour les requêtes sous l'ancien régime, il commence par « *Supplie humblement ...* » et utilise la troisième personne. Les ratures témoignent de nombreuses hésitations.
- La lettre est postée à Bourgneuf à une date inconnue, port payé 6 décimes (60 centimes).
- Elle arrive à Paris le 26 pluviôse an XII (16 février 1804.)
- Elle est réceptionnée le 18 février 1804 par un secrétaire du légat, qui l'ouvre, la lit, la résume par une phrase en latin placée en en-tête, et inscrit la date sur un pan extérieur.
- Plus tard, le même secrétaire note hâtivement sous la dictée du cardinal les éléments clefs de la décision. Ce qui implique qu'une lettre de réponse a été rédigée et envoyée ensuite. Peut-être même deux : à l'évêque et au prêtre.
- Quant à la lettre de Michel Mallet, elle a dû être archivée dans la correspondance du légat. Cette correspondance a-t-elle été dispersée après sa mort, envoyée à Rome, ou bien conservée dans une réserve de la légation pontificale à Paris ?
- A une date inconnue la lettre tombe entre les mains d'un collectionneur ou d'un marchand français. Elle reçoit une cote (94) et un prix ? (600).

## Michel Mallet : explications, embarras, silences

### Un curriculum vitae en dents de scie.

Michel Mallet est né en 1749 ou 1750, puisqu'il dit avoir 63 ans en mars 1813. Il a fait six ans d'études médicales dans un hôpital, et a acquis le titre de « *clerc en chirurgie* ». Je n'ai pas trouvé d'explication sur ce titre, mais on le trouve mentionné parmi les métiers médicaux dans divers documents d'ancien régime.

Vers 25 ans il décide de devenir prêtre, et reprend ses études en ce sens. Revêtir l'habit sacerdotal implique de renoncer à l'exercice de sa spécialité, la chirurgie, qui fait couler le sang. Il devait approcher de la trentaine quand il devient prêtre, peu avant 1780. Sa carrière semble avancer normalement : d'abord vicaire, puis desservant d'une succursale dans un gros village.

Arrive la révolution. Il se contente de dire que, privé de moyens de vivre, il a repris l'exercice de la médecine. C'est une manière élégante d'éviter les sujets qui fâchent. Il avoue implicitement qu'il a accepté la révolution et qu'il est resté dans la légalité.

### Un retour difficile.

L'évêque Jean Philippe Marie Du Bourg, sacré le 7 juin 1802<sup>17</sup>, était « *un des chefs de l'Eglise réfractaire sous la Révolution* »<sup>18</sup>, « *Il s'entoure d'un clergé acquis à ses idées, en nommant plus de deux tiers d'anciens prêtres réfractaires.* »<sup>19</sup> Il « *s'emploie rapidement à réorganiser l'Eglise diocésaine. Il entreprend de visiter chaque année ses paroisses ... Surtout, il doit faire face à un grand manque de prêtres face aux besoins. Il fait rouvrir le séminaire mais cela ne suffit pas, il faut susciter de nouvelles vocations en formant les enfants dès leur plus jeune âge.* »

---

<sup>16</sup> . Suppositions vraisemblables. Pour en savoir plus, il faudrait pouvoir comparer avec d'autres éléments de la correspondance du cardinal Caprara. Le cardinal légat parle italien et utilise le latin. Comprend-il le français ? Probablement, puisqu'on l'a délégué en France. Mais pas nécessairement : il pouvait aussi se reposer sur ses secrétaires et converser en italien avec le premier consul Napoleone Buonaparte.

<sup>17</sup> . almanach royal de 1820, page mise en ligne sur google books.

<sup>18</sup> . <http://www.limoges-catholique.fr/index.php?page=article&id=31&type=article>

<sup>19</sup> . [www.archives-educ23.fr/IMG/pdf/separation\\_eglise\\_etat4.pdf](http://www.archives-educ23.fr/IMG/pdf/separation_eglise_etat4.pdf)

Deux ans plus tard, en plein hiver, cet évêque envoie brusquement Michel Mallet loin de chez lui, sur le plateau de Millevaches, dans un endroit où rien n'est prêt pour l'accueillir. Michel Mallet y va, constate l'impossibilité de s'y installer, en rend compte à l'évêque, et rentre dans son pays.

Pendant ce temps une campagne de soutien s'est organisée localement. Des suppliques de prêtres et de maires réclament le retour de Michel Mallet au nom de son utilité médicale. On fait observer à l'évêque qu'il y a justement une succursale vacante à Vidailat, qui lui conviendrait parfaitement.

## Comment interpréter ce récit ?

En 1791 Michel Mallet, malgré l'opposition de son évêque, a dû prêter serment comme de nombreux prêtres de l'arrondissement de Bourganeuf. « *C'est en Creuse que l'on trouve le plus grand nombre de prêtres jureurs.* » « *En Creuse, Marc Antoine Huguet, curé de Bourganeuf est élu évêque ... Très vite, il abandonne ses fonctions pour l'assemblée législative puis la Convention. Il renonce définitivement à l'épiscopat et à la prêtrise. Il meurt fusillé après une existence agitée.* »

De ce fait Michel Mallet s'est coupé de l'église réfractaire, dont le futur évêque Du Bourg était un des responsables. Par la suite il a renoncé à l'exercice de la prêtrise et a ouvert un cabinet médical. Il n'y a pas lieu de soupçonner sa foi religieuse : il n'a pas formellement accepté sa réduction à l'état laïc, il ne s'est pas marié, il s'est montré charitable dans l'exercice de la médecine.

En 1802 Michel Mallet renoue avec la nouvelle église diocésaine issue de l'église réfractaire. Il « se soumet » à l'évêque. Celui-ci, malgré le manque de prêtres dans la région, l'envoie au loin dans un endroit isolé. Cela ressemble fort à une sanction.

Les protestations et les témoignages favorables affluent. L'évêque renonce à exiler le prêtre, accepte qu'il exerce la médecine, mais exige qu'il s'adresse au légat du pape.

## Et ensuite ?

Qu'est devenu Michel Mallet par la suite ? Réconcilié avec la nouvelle église il semble qu'il ait poursuivi une carrière normale, puisqu'on le retrouve curé de Janaillat en 1813. Il n'a pas dû vivre très longtemps après cette date, sinon on trouverait d'autres traces de lui dans les archives.<sup>20</sup>

## Les restrictions à l'usage de la médecine.

- Pourquoi interdit-on à Michel Mallet la pratique de la chirurgie ?
- Quels sont les actes médicaux « indignes du caractère sacerdotal » ?

« *Cependant l'esprit du sacerdoce catholique répugnait singulièrement à quelques-unes des fonctions du médecin, notamment dans ses rapports avec les femmes ; il était incompatible avec l'effusion du sang humain, même quand celle-ci est un bienfait.* »<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> . Suppléments d'enquête sur Michel Mallet :

**André Lecler**, dans son *dictionnaire topographique de la Creuse* (1802), le dit curé de Janaillat de 1803 à 1823. La première date est fautive (notre lettre le prouve), la seconde probablement aussi . André Lecler a dû constater l'existence d'un nouveau curé dans un compte-rendu d'une visite pastorale du nouvel évêque.

Un historien, **Louis Pérouas**, a déposé en 1970 aux Archives de la Creuse un « *fichier des prêtres sous la révolution* » (699 fiches). Mme Delphine Méritet-Juillet a eu la gentillesse de m'envoyer copie de la fiche de Michel Mallet, n° 460 : « *AN, D XIX 21 : Août 1791, vicaire assermenté de St Pierre le Bost* »

« *MSSC, XXV, p 260 : Décembre 1791, élu curé de St Pierre le Bost (Royère)* »

« *L337 : (illisible) prêtrise à Bourganeuf, 28 pluviôse an II – curé de St Pierre le Bost* »

« *Archives Evêché 2D1, 1D2 : né à Pontarion le 13. XII 1750 ; En 1802, réside à Pontarion et sert Bosmoreau.* »

St Pierre le Bost se trouve à la limite NW du département, Bosmoreau à 6 km au nord de Bourganeuf.

Michel Mallet a donc prêté serment sous la révolution, et a continué d'exercer la prêtrise jusque pendant la Terreur. Il a repris son sacerdoce au plus tard en 1802. A quel titre et dans quel contexte ? Cette fiche ne nous le dit pas.

<sup>21</sup> . Journal des connaissances médico-chirurgicales, seizième année, tome 31, Paris 1848, page 22 : résumé d'un livre de P.J.C. Debreyne, professeur de médecine, prêtre et religieux : "*Le prêtre et le médecin devant la société.*"

